

Histoire et représentation de l'écu gacilien

L'adoption des armoiries communales

Dans les années 1977-1978, la commune de La Gacilly s'est dotée d'armoiries qui trouvent leurs origines dans l'histoire du pays et plus particulièrement dans celle de la châtellenie de La Gacilly. Il semble que la décision de les adopter fut prise très rapidement sous la contrainte d'impératifs techniques : la réalisation de nouvelles plaques de nom des rues. La Commune n'avait pas d'armoiries, aussi pour répondre à cette demande décision fut d'adopter celles de la châtellenie de La Gacilly, dont les armoiries, gravées sur un sceau, daté de 1454 sont publiées dans le livre de l'abbé Le Claire « L'Ancienne Paroisse de Carentoir » 1895.

C'est à partir des traits et des points qui apparaissent sur l'image du sceau que furent déterminés les émaux du blason.

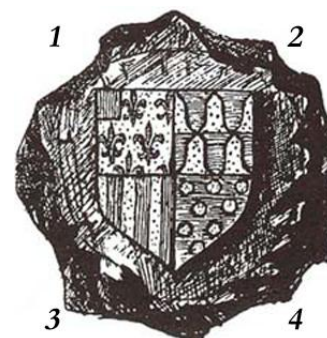
Des écus ne respectant pas strictement le blasonnement et lors de publications, l'explication de leurs origines variables nous avons entrepris cette étude pour préciser la définition héraldique des armoiries à partir des règles et de l'histoire de la science héraldique, et expliquer leur « généalogie » à partir de l'histoire des familles propriétaires.

Présentation du sceau d'origine

En 1454, la juridiction seigneuriale de la châtellenie de la Gacilly, utilisait pour ses actes officiels, le sceau armorié de Marie de Rieux. Ce sceau, est décrit comme légèrement détérioré, par M. Fabre dans sa thèse sur Héraldique médiévale bretonne... (vers 1350-1500). Il est blasonné de la façon suivante:

Écartelé au 1 d'un semé de fleurs de lis, au franc-canton de gueules, au 2 d'un vairé, au 3 d'un palé à six pièces, au 4 de 8 besants.¹

ci-contre le sceau représenté dans le livre de l'abbé Le Claire, « l'Ancienne Paroisse de Carentoir »



Ce blasonnement appelle les commentaires héraldiques suivants :

Dans le quartier 2, les premiers lecteurs ont confondu le vair qui est une fourrure toujours représentée par une alternance de clochettes argent et azur, et le vairé pour lequel les clochettes sont dans une combinaison émaux/métaux², autre, ici : or et azur. Cette confusion a provoqué une interprétation erronée de l'origine familiale de cette partie de l'écu : ce n'est donc pas la famille du Plessis d'Angier (comme on peut le lire dans certaines publications) qui est concernée mais la famille de Rochefort.

Les émaux des différentes parties de l'écartelé ne sont pas énoncés mais ils sont symbolisés dans la gravure par des traits ou des points qui se substituent de manière conventionnelle aux couleurs.

Michel Pastoureau signale dans son remarquable ouvrage « Traité d'Héraldique » que la représentation conventionnelle de traits et de points ne s'impose que lentement chez les graveurs, à partir du 17^e siècle. Cependant, sans pouvoir l'expliquer, les traits et points gravés sur le sceau du 15^e siècle de Marie de Rieux sont en accord avec la représentation conventionnelle qui traduit le rouge, en traits verticaux, l'or par des pointillés, etc. en conséquence les besants sont donc bien jaunes, et non blancs, comme ils ont été représentés sur quelques écus.

La symbolisation du bleu est faite par des traits horizontaux, on note que les clochettes azur sont pointe en bas sur le sceau alors que celles du vairé des armoiries portées par la famille d'origine, sont pointe en haut.

¹ Cette définition est celle que l'on trouve aux archives d'Ille et Vilaine ADIV 6J26.

² Pour les termes héraldiques voir lexique, fin du document.

Le nombre de besants est de 8, mais à la mise en place des armoiries de la commune de La Gacilly, cette caractéristique a été l'objet de beaucoup d'approximations : des écus ont été représentés³ avec 10 besants et d'autres avec 9⁴ besants ; ces interprétations sont erronées, puisque les armoiries de la commune sont la copie du sceau de la châtellenie, dont la spécificité est les 8 besants.

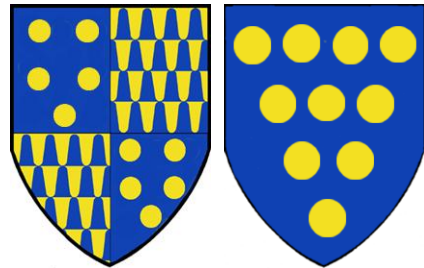
Généalogie de Marie de Rieux⁵

En 1374 Jean II de Rieux qui souhaite étendre son patrimoine et accroître la puissance de sa famille épouse la riche et unique héritière Jeanne de Rochefort qui de son coté veut que le nom de sa famille survive.

Les armoiries de Jean II évoluent suivant l'accord passé lors de l'alliance entre les deux familles.

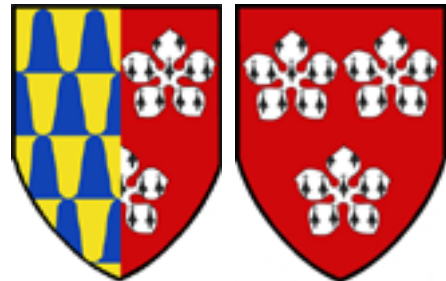
Le blason Rieux à 10 besants, devient :

écartelé 1 & 4 Rieux à 5 besants.
2 & 3 Rochefort.



Jeanne de Rochefort, héritière unique de Guillaume de Rochefort et de Jeanne d'Ancenis, dont le sceau en 1371 se blasonne :

à dextre écu vairé de Rochefort,
à senestre écu d'Ancenis, qui est de gueules à trois quintefeuilles d'hermine.



Jeanne d'Ancenis

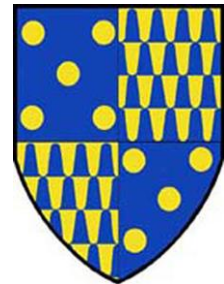
Ancenis

Leur fils, Jean III de Rieux-Rochefort (1377-1431) aura deux épouses :

Béatrix de Montauban et Jeanne d'Harcourt
C'est Béatrix de Montauban qui apporte en dot la châtellenie de La Gacilly.

Le blason de Jean III est :

écartelé au 1 & 4 d'azur aux 5 besants d'or en sautoir,
au 2 & 3 vairé d'or et d'azur.

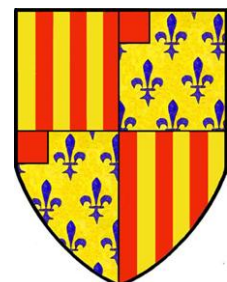


Le Mariage

Leur fille, Marie de Rieux (1387-1465) épouse en 1414 Louis d'Amboise, seigneur d'Amboise et vicomte de Thouars. Le vicomté de Thouars a été apporté lors du mariage d'Isabeau de Thouars et d'Ingelger Le Grand seigneur d'Amboise, en 1373.

Le blason de Louis d'Amboise est :

écartelé au 1 & 4 palé or et gueules,
au 2 & 3 d'or semé de fleurs de lys,
d'azur au franc-canton de gueules.

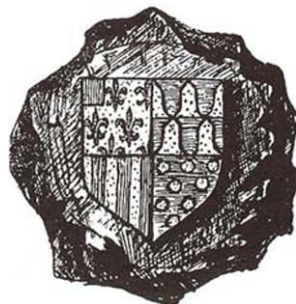
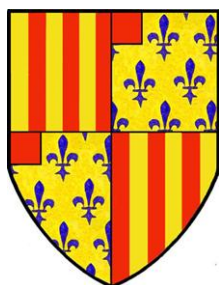


³ « Armorial des communes du Morbihan »Froger et Pressensé 1999.

⁴ Voir dossier «Blason» à la mairie de La Gacilly.

⁵ La famille Rieux au Moyen-Age, Gwénaél Guillaume, tome CXXIX.2003 bulletin & mémoires du Morbihan Société Polymathique.

Comme cela est assez fréquent au 15^e siècle les armoiries d'une femme, sont constituées Les armoiries pour moitié de celle du mari à dextre et pour moitié de celles du père à senestre. Celles de Marie de Rieux gravées sur le sceau de la châtellenie sont donc constituées partir pour moitié de celles son père Jean III Rieux-Rochefort, et pour moitié, celles de son époux Louis d'Amboise.



Il faut noter que lors de la gravure du sceau les transformations suivantes ont été faites :

Le vairé Rochefort est à plusieurs tires de clochettes or et azur dont les clochettes azur sont pointes en haut. Il est transformé en un vairé à deux tires de clochettes or et azur à clochettes azur pointes en bas.

C'est sans doute pour des raisons de commodité technique que, dans le quartier 4 de forme arrondie, les besants sont au nombre de 8, au lieu des 10 besants utilisés d'une façon générale par la famille Rieux. Il faut savoir aussi qu'au cours de l'histoire de la famille Rieux puis Rieux-Rochefort, le nombre de besants, a évolué constamment pouvant être de 5, 6, 9, ou 10 besants suivant les alliances et les individus.

La représentation héraldique a pour but d'identifier rapidement le détenteur propriétaire des armoiries famille, communauté individu. Aussi la commune de la Gacilly ayant adoptée les armoiries gravées du sceau de la châtellenie de La Gacilly, il y a donc lieu de respecter strictement le blasonnement et la représentation graphique doit se faire avec huit besants et les pointes des clochettes azur doivent être dirigées vers le bas.

Définition des armoiries de la commune :

En conclusion, pour fixer avec précision *les armoiries de la commune de La Gacilly*, son blason doit s'énoncer de la façon suivante :

écartelé au 1, d'or au semé de fleurs de lis d'azur, au franc-canton de gueules, au 2, d'un vairé or et azur à deux tires, clochettes azur pointe en bas, au 3, d'un palé or et gueules à six pièces, au 4, d'azur à 8 besants d'or. »



La petite histoire de l'adoption des armoiries communales

C'est monsieur Jean-Baptiste Thierry, photographe à la Gacilly et président de « l'Association pour l'Implantation des Artisans d'Art », qui m'a expliqué les circonstances de l'adoption des armoiries.

Monsieur Yves Rocher, étant maire, veillant à l'embellissement de la cité, décide avec son conseil municipal de la mise en place de nouvelles plaques de rues. Cette opération est techniquement prise en charge par la Direction Départementale de l'Équipement de Redon. Son directeur monsieur Le Roch téléphone donc à monsieur Thierry pour qu'il lui communique des photographies des armoiries qui ornent les anciennes halles « Baltard » accolées à l'ancienne mairie, afin de les reproduire sur les nouvelles plaques. Monsieur Thierry lui fait alors remarquer que ces armoiries sont celles de la ville de Nantes. Comme la commune n'a pas d'armoiries connues, il est décidé, en hâte,

d'utiliser le sceau de la châellenie de La Gacilly dont la reproduction est publiée dans le livre de l'abbé Le Claire. Ce sceau daté de 1454, est armorié aux armes de Marie de Rieux.

C'est à partir des traits et des points qui apparaissent sur l'image du sceau que monsieur Thierry, qui est initié à l'héraldique, détermine les émaux et métaux. Peu de temps après, une mauvaise interprétation de la description des armoiries, faite par téléphone, transforme les besants d'or en besants d'argent. En conséquence, certaines plaques de rues seront réalisées avec des besants blancs.

Dans les délibérations du conseil municipal, de cette époque n'apparaît pas d'officialisation formelle. L'officialisation peut-être considérée comme faite au cours des années 1977-78 par la commande d'assiettes et de cendriers armoriés, réalisés par monsieur Châtain, artisan céramiste installé à La Gacilly en 1975. Puis elle a été confirmée publiquement, lors de la remise des prix du concours des Villes Fleuries en 1979: une lettre du maire, accompagnait la remise d'une assiette décorée avec l'écu de la Gacilly. En 1993, authentifiant le choix, un blason mural en grès émaillé et verre taillé est commandé à la société Créaser. Ce blason a décoré un mur du hall d'entrée de la mairie. Puis un autre blason sur un grand panneau plastique est réalisé, mais la représentation en est erronée puisque le nombre de besants est de neuf.

En 1982 le président du cabinet Regain de Bourg en Bresse intervient de sa seule initiative. Il ne donne pas une explication claire et étayée de l'origine familiale du quartier contenant le vairé et il écrit que ces armoiries sont celles de la famille Du Plessis d'Angier, famille qui ne concerne en aucune manière l'histoire du blason. Fâcheusement cet avis sera repris dans tous les textes écrits ultérieurement pour expliquer une partie de l'origine des armoiries.

Petit lexique héraldique⁶

Héraldique	C'est une science dont le langage s'appelle le blason.
Armoiries ou armes	« Ce sont des emblèmes en couleurs, propres à une famille, à une communauté plus rarement à un individu et soumis dans leur disposition et dans leur forme à des règles précises qui sont celles du blason...Elles sont toujours représentées sur un écu. »
Ecu	Surface délimitée par un périmètre variable et sur laquelle se place les armoiries.
Ecartelé	L'écu est partagé par une ligne verticale et une ligne horizontale qui se coupent à angle droit en quatre quartiers comptés de gauche à droite en haut 1,2 en bas 3, 4.
Blason	Définit l'ensemble des règles, termes et figures héraldiques ; par extension c'est la description en termes héraldiques des armoiries.
Blasonner	C'est décrire en mots héraldiques les armoiries.
Emaux	Ce sont les couleurs utilisées en héraldique (gueules : rouge, azur : bleu) .
Métaux	L'or et l'argent qui sont souvent représentés par le jaune et le blanc.
Dextre	Droite du porteur de l'écu, à gauche pour celui qui regarde l'écu.
Senestre	Gauche du porteur de l'écu, à droite pour celui qui regarde l'écu
Tires	Nom donné à chacune des rangées horizontales du vair et du vairé.
Fourrure	Combinaisons d'émaux et de métaux associés de manière stylisée et conventionnelle destinées à rappeler les pelleteries dont les combattants recouvraient autrefois leurs écus au 12 ^e et 13 ^e siècles. Les deux fourrures principales sont le vair et l'hermine.

⁶ Définitions extraites Traité d'Héraldique de Michel Pastoureau.

Références:

- Armorial Rietstap.
- Armorial de Bretagne.
- Recueil de généalogie du cabinet Lannion (Société Polymathique).
- Biographie bretonne, in tome II-18.
- La famille Rieux au Moyen-Age, Gwénaél Guillaume, tome CXXIX.2003 bulletin&mémoires du Morbihan Société Polymathique.
- Sources ADIV 6J26 (1454).
- La Bretagne, itinéraire de monsieur Dubuisson- Aubenay, P.U.R.,SHAB 2006.
- Livre d'Heures de Marie de Rieux, tome CXXIX.2004 bulletin&mémoires du Morbihan Société Polymathique.
- Michel Pastoureau, Traité d'Héraldique, éd. 2003.
- Fabre M. Héraldique médiévale bretonne (vers 1350-1500), thèse Paris 1993.

Rédacteur

Christian Le Quellec.

Version : août 2009.

Dernière modification: mai 2016.